

LA BASSORIA



Discours des vœux du conseil municipal

Ces vœux 2020 sont particuliers à deux titres : Ils ont pour vocation première de rendre un hommage à notre Maire et ami René Dubocq et ils sont les derniers de la mandature de l'équipe municipale actuelle.

René est né à La Boissière-Ecole le 23 janvier 1949. Il a eu un parcours professionnel exemplaire comme cuisinier dans différents établissements publics. Etablissements qui ont encore la qualité de son travail comme référentiel.

Parallèlement à cette vocation, il a rejoint alors qu'il était encore en activité l'équipe municipale de Mme Raynaud en juin 1995 et a été dès ce premier mandat désigné comme deuxième adjoint. Il poursuit l'aventure en mars 2001 auprès de François Heiliger comme premier adjoint, il assurera l'intérim après le décès de celui-ci et sera élu maire en mars 2007 pour une année.

De mars 2008 à mars 2014, il sera premier adjoint de votre maire actuel.

C'est donc après 19 ans de présence comme élu au sein de la mairie qu'il quitte l'aventure ayant mené à bien de grands projets : cette salle d'activité et les deux stations d'épuration, les travaux sur nos routes communales, l'intégration à la communauté de communes...

Homme de conviction, il a eu tout au long de ses mandats le souci des autres et la volonté d'œuvrer pour leur bien-être.

Homme d'humilité, il n'aimait pas se mettre en avant ni tirer gloire des actions qu'il pouvait mener.

Homme toujours fidèle à sa parole et à ses amis, il était d'un grand soutien dans les moments difficiles, toujours à nous coraquer pour que nous allions de l'avant et à nous secouer dans les moments de découragement.

René n'était pas un « causeux », il était de ces hommes qui d'un seul regard transmettent leur amitié, leur confiance et leur soutien. Le regard bleu à l'écoute de René était parfois moqueur, souvent rieur, toujours pétillant d'intelligence.

René nous a appris à prendre du recul, à écouter mais à ne pas se précipiter pour agir, à appréhender les situations sous plusieurs angles. Il est et restera pour une partie des élus présents ici un exemple.

Il nous a quittés le 5 février dernier trop vite, trop tôt.

Ce temps de mémoire à la mémoire de René est l'occasion pour nous tous de remercier l'ensemble des élus qui ont travaillé à ses côtés.

De rendre hommage à ceux qui nous ont quittés trop tôt : François Heiliger, Odette Raynaud, Martine Dano, Lucien Detourbet, Philippe Doumeng et Régis Clair.

De remercier ceux qui ont quitté notre commune après y avoir œuvré de nombreuses années : Raymond Nuvolone, Marie Chenet, Marc Michel, Franck Mulliez, Jean-Claude Goffard, Gérald Collet, Muriel Campbell, Monique Godard, Didier Bélières, Christophe Sanchez, Jean-Marc Tardivent, Georges Jousselin.

Remerciements à ceux qui ont quitté l'aventure municipale mais restent actifs à leur manière à faire de notre village un endroit où il fait bon vivre : Fabien Drouin, Yves Augier, Didier Bouffard, Max Letellier, Daniel Fillon, Didier Bourg, Thomas Powell, Claude Madelaine, Catherine Treilhou, Nathalie Surin, Olivier Vincent, Patrick Mallard, Marie-Alice Peyrat, Thierry Djellab, Sophie Grehal.

Remerciements encore à ceux qui sont encore pour quelques semaines élus de la commune : Anne-Françoise Gaillot, Gilles Durand, Pascal Le Menn, Anne Coër, Chantal Coulange, Franck Devie,

.../...Nicole Doumeng, Patrick Millard, Francis Mercier, Cyrille Robert, Olivier Watrin, Fabrice Bequet et Isabelle Maurel.

Merci à tous ces élus pour leur investissement personnel au service des autres – souvent aux dépens de leur vie personnelle. Merci de leur éclairage sur les sujets communaux, de leur volonté de faire de notre village un endroit où il fait bon vivre, de leur souci du partage et de leur abnégation. Mais ces 48 élus n'auraient pu œuvrer sans le concours des personnels communaux.

Que soient remerciées aujourd'hui nos secrétaires : Corinne et Maryline, nos personnels attachés à l'école et aux structures périscolaires : Bich, Carole, Estelle, Lydie, Sandrine et Sophie, notre cantonnier David et son second temporaire Morgan, nos animateurs Nathalie, Patrick et Jean-Baptiste. Merci à tous nos retraités qui ont participé précédemment par leur travail à la vie de notre village. Que soit remerciée également notre équipe pédagogique d'enseignants : Julie, Carole, Catherine, Tina et Michelle.

Merci à nos partenaires privilégiés que sont l'école Hériot, Proxi, la Ferme de la Tremblaye.

Merci aux forces de l'ordre et de sécurité. Merci à nos pompiers qui assurent au quotidien un service remarquable.

Merci aux associations et aux collectifs d'habitants qui assurent l'animation au cœur de notre village en proposant à tous de bons moments, des loisirs, du sport et de la lecture.

Merci enfin aux enfants de l'école qui nous offrent aujourd'hui au travers l'exposition Festiphoto une approche de la biodiversité sur notre village.

Pour finir ce discours, revenons à René et à sa mémoire.

Même si le temps pour faire part de toute l'affection portée à tous les élus et toutes les personnes qui œuvrent au quotidien au sein de notre commune nous manque, même si le temps de la mémoire peut paraître à certains ennuyeux et d'un autre temps, le temps d'un sourire, le temps d'un échange, le temps du partage et de la réflexion restent des temps essentiels.

René, nous regrettons le temps de ta présence, de ne pas avoir eu le temps de te dire combien, tu es cher à nos cœurs.

Ces temps-là, nous ne pourrons les rattraper.

Mais à chaque fois que nous franchissons les portes de cette salle nous aurons une pensée pour toi.

Aussi, pour 2020, après ce temps de recueillement et en sa mémoire, prenons tous ensemble le temps de nous retrouver, de partager et de nous souhaiter, une bonne et heureuse année !

● Une nouvelle activité professionnelle sur notre commune...

Ingénieur en génie logiciel - Conception, Développement, Optimisation et Maintenance des applications web et sites internet
20B grande rue La Boissière-École



Contact : Wajih GALAI
Tel : 06 68 03 49 82
wajihgalai@gmail.com

Association des Parents d'Elèves

APE présente

Le Bal des Boissériens

Goûter et apéritif dansant

Samedi 1^{er} février 2020 / 16h
à la salle René DUBOCC (salle d'activités)

Crazy Show, Light Show et Vin Chaud !

Ouvert à tous

Adultes et enfants accompagnés de leurs parents

L'Association des Parents d'Elèves des Chanterelles vous convie à un goûter et un apéritif dansant le samedi 1^{er} février à 16h, dans notre salle d'activités, renommée salle René Dubocq lors de la cérémonie des vœux du maire.

L'APE offre le goûter à tout le monde. Concernant l'apéritif dansant, nous faisons appel à vos talents culinaires afin de constituer le grand buffet.

Cette manifestation est ouverte à tous, adultes et enfants accompagnés de leurs parents.



Elections municipales

Les élections municipales ont lieu tous les six ans. Lors des prochaines élections, le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour et le dimanche 22 mars 2020 pour le second, les conseillers municipaux des quelques 35 000 communes de France seront renouvelés (des règles spéciales s'appliquent aux villes de Paris, Lyon et Marseille).

Mais à quoi sert ce scrutin et quelles en sont les modalités ?

Les règles des élections municipales varient en fonction du nombre d'habitants de la commune.

Les collectivités de la République sont les communes, les départements et les régions. Ces collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus et disposent d'un pouvoir réglementaire pour prendre toutes les décisions qui relèvent de leur échelon.

A l'échelon de la commune, les élections municipales permettent aux citoyens d'élire un conseil municipal, organe délibérant chargé de prendre toutes les décisions nécessaires au bon fonctionnement de leur collectivité locale. Le maire - assisté par ses adjoints - est quant à lui l'organe exécutif de la collectivité.

Les conseillers municipaux composent le conseil municipal et sont directement élus par les citoyens au suffrage universel direct. Les membres du conseil municipal élu procèdent ensuite à l'élection du maire parmi ses membres.

Le nombre des conseillers municipaux est fixé par la loi en fonction de la taille de la commune. Il est compris entre 7 sièges (pour les villes de moins de 100 habitants) et 69 sièges (pour celles de plus de 300 000 habitants).

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les élections municipales se déroulent selon un scrutin majoritaire, plurinominal à deux tours (sans respect de la parité). Chaque électeur pourra ainsi choisir tous les candidats qui ont emporté sa conviction, sans considération des listes sur lesquelles ils se trouvent (les suffrages seront décomptés individuellement et non par liste).

Au premier tour, seront élus au conseil municipal les candidats qui ont obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et recueilli au moins un quart des voix des électeurs inscrits. Le second tour permettra de pourvoir les sièges restants, à la majorité relative : quel que soit le nombre de votants, les candidats qui obtiendront le plus grand nombre de voix seront élus.

Enfin, pour pouvoir voter aux élections municipales notamment les 15 et 22 mars 2020, il convient d'être majeur, d'avoir la nationalité française ou d'un pays membre de l'Union européenne, d'être inscrit sur les listes électorales de sa commune, et de jouir de ses droits civils ou politiques.



Chantier des jeunes du Castel de Gazeran

La Mairie de la Boissière-Ecole a signé une convention avec l'EMI de Gazeran pour faire réaliser des travaux d'espaces verts au cimetière de la commune. C'est une équipe de 3 jeunes du Castel de Gazeran de la section espaces verts encadrés par un éducateur-instructeur qui réalisent ces travaux débutés en décembre 2019 et qui s'achèveront en Juin 2020. Après avoir élagué les branches basses des sapins et arraché le lierre du mur du fond, ils ont entamé l'enlèvement des cailloux de l'allée du fond remplacés par de la terre végétale suivi d'un engazonnement. A ce jour, 24 mètres ont été nettoyés.



Info



Les membres du bureau de l'aslbe, Amicale sports et loisirs de La Boissière Ecole, vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année Et vous rappelle que les activités suivantes peuvent vous accueillir sous réserve de places disponibles.

Le lundi soir : Gym suivi de Zumba puis Qi Gong

Le mardi soir : Pilates et Cuisine

Le Jeudi matin : Randonnée pédestre et Pilates

Le vendredi soir : Yoga

Le samedi matin : Loisirs créatifs, l'après midi Tennis enfants et féminin

Le dimanche : Cyclo tourisme et Art contemporain

D'autres événements se préparent pour petits et grands.



Commune de La Boissière-Ecole

La Bassoria
Janvier 2020 – n° 61Directeur de la publication :
Anne-Françoise GAILLOTComité de rédaction et
Commission communication :
Anne Coër (responsable), Pascal
Le Menn, Gilles Durand,
Illustrations : La BassoriaMairie de La Boissière-Ecole
tél : 01 34 85 01 25
Site web : www.mairie-boissiere-ecole.fr
Courriel : mairie.boissiere-ecole@wanadoo.frBonne Année
2020

à tous...

OUVERTURE MAIRIE**MARDI** : 9 H - 11 H ET
16 H 30 - 17 H 30**MERCREDI** : 9 H - 11
H**JEUDI** : 9 H - 11 H ET
16 H 30 - 17 H 30**VENDREDI** : 9 H - 11
H ET 16 H 30 - 17 H 30**SAMEDI** : 10 H - 11 H**OUVERTURE EPICERIE****Lundi, Mardi, Jeudi
et Vendredi** :
7h45 /13h30 et
15h45/19h30**Mercredi** : Fermé
Samedi 8h00 /13h00 et
15h00/19h00**Dimanche** 8h00 /13h00**BIBLIOTHEQUE A
LA MAISON POUR
TOUS**Mercredi de 16h30 à
17h30

Samedi de 11h à 12h

Transport à la demande

Fin décembre, vous avez été destinataires d'un dépliant concernant le transport à la demande. Ce service est proposé aux habitants depuis le 6 janvier. Il entre dans le cadre du plan d'amélioration des réseaux de bus sur l'ensemble de la Région Île-de-France. L'objectif est d'offrir une solution de mobilité en heures creuses aux habitants de 13 communes du secteur Ouest : Émancé, Gazeran, Hermeray, La Boissière-École, Les Bréviaires, Les Essarts-le-Roi, Mittainville, Orcemont, Orphin, Poigny-la-Forêt, Raizeux, Saint-Hilarion et Saint-Léger-en-Yvelines. Il fonctionne du mardi au vendredi, de 9h15 à 15h35, ainsi que le samedi, de 9h15 à 18h50, et complète l'offre des lignes de bus régulières déjà existantes.

Il est accessible exclusivement sur réservation via la plateforme régionale mise en place par Île-de-France Mobilités depuis

- **l'appli TàD Île-de-France Mobilités**
- Le site Internet dédié : www.tad.idfmobilites.fr/rambouillet-ouest/
- Ou par téléphone : 09 70 80 96 63 (du lundi au vendredi, de 9h à 18h)

Le « TàD Rambouillet Ouest » permet de rejoindre, depuis l'un des 65 points d'arrêt TàD du territoire, toutes les heures, les points d'intérêt suivants :

- La gare de Rambouillet (en correspondance avec la ligne de train N et les lignes Express 10, 11 et 12)
- L'hôpital de Rambouillet
- Le centre commercial Bel Air

Informations sur www.rt78.fr



Environnement - Prime de la région sur les Vélos à assistance électrique

Comment obtenir une Prime de la Région jusqu'à 500€ pour l'achat d'un vélo à assistance électrique?

La prime d'aide à l'achat est proposée pour inciter les Franciliens à acheter un vélo à assistance électrique. La prime bénéficie à chaque Francilien désireux de s'équiper. **Les demandes d'aides pourront être effectuées depuis un site internet d'Île-de-France Mobilités qui sera disponible à partir du mois de février, sur présentation de la preuve d'achat.**

Île-de-France Mobilités met donc en place une aide à l'achat pour un :



- **Vélo à assistance électrique (VAE) neuf** : 50 % du prix TTC, plafonnée à 500 €
- **Vélo cargo avec assistance électrique neuf** : 50 % du prix TTC, plafonnée à 600 €

• **Certains accessoires de sécurité** : panier, casque, antivol, si ces derniers sont présentés sur la même facture que le vélo. Prise en charge comprise dans les plafonds précédemment cités.

Lors de l'achat de votre VAE, gardez vos **pièces justificatives** (facture et certificat d'homologation / de conformité). La plateforme de demande d'aide sera mise en ligne le 20 février 2020.

Plus d'informations sur la prime, cliquez sur le lien : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/vae-aide-achat-500-euros/>